Commune de DOMAZAN .fr

Sé Dis Que

N° 784 du 09 novembre 2020

MESURES EN VIGUEUR DEPUIS DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2020

Les déplacements hors du domicile sont interdits, à l'exception des :

1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou examen ;
2. Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commandes et les livraisons à domicile;
3. Consultations, examens et soins ne pouvant ni être assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments ;
4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants ;
5. Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
6. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie
7. Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public ;
8. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;
9. Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

LE PORT DU MASQUE

Obligatoire sur tout le territoire du département, sur la voie publique et dans tous les lieux ouverts au public et établissements recevant du public à l'exception :

- Des personnes de moins de onze ans ;
- Des personnes circulant à l'intérieur des véhicules des particuliers et des professionnels ;
- Des cyclistes ;
- Des usagers de deux-roues motorisés, dès lors qu'ils portent un casque intégralement fermé ;
- Des personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation ;
- Des personnes pratiquant une activité physique ou sportive.

Décret complet sur domazan.fr

MAIRIE DE DOMAZAN
2 Avenue des Miougraniers
Tél : 04 66 57 03 28
Fax : 04 66 57 09 74

mairie-domazan@wanadoo.fr
www.domazan.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi/ Mardi/ Jeudi
8h00/12h00
14h00/16h30
Mercredi 9h00/12h00
14h00/16h30
Vendredi 8h00/12h00
Samedi 9h00/11h45

SE DIS QUE n °784

Directeur publication :
Louis DONNET

Rédaction et mise en page :
Nathalie LEFRANC

Une info à publier ?
communication@domazan.fr

Agence Postale Communale de Domazan
2 Av des Miougraniers
04 66 04 01 74
Du lundi au jeudi
9h à 12h
et de 14h à 16h30
Vendredi de
9h à 12h00
Samedi de 9h à 11h45

Informations

Durant le confinement **L'agence postale** ainsi que la **Mairie de Domazan** resteront ouvertes aux horaires habituels.

La médiathèque E.Mathieu est fermée depuis le 30 octobre 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Les déchèteries restent ouvertes !
Les 4 déchèteries du SMICTOM Rhône-Garrigues (Aramon / Domazan, Les Angles, Roquemaure et Sauveterre) restent ouvertes pour les professionnels.
Horaires d'ouverture : du lundi au samedi inclus, de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h15. Fermeture les dimanches et jours fériés.
Les services du SMICTOM Rhône-Garrigues ne manqueront pas de vous tenir informés sur l'évolution de la situation.
Pour tout renseignement : 04 90 15 17 80.

Malgré le contexte actuel, le maire ainsi que quelques conseillers municipaux, procéderont à la cérémonie du 11 novembre à 11h ce mercredi.

NUMÉROS UTILES

Police Secours 17
Pompiers 18
Gendarmerie Aramon 04 66 57 03 53
Police Intercommunale de nuit 06.37.65.44.27
Enfance Maltraitée 0800 05 41 41
Centre Antipoison 04 91 75 25 25
SAUR 04 30 62 10 00
ENEDIS Dépannage 09 726 750 30
GRDF Dépannage 0800 473 333
SMICTOM 0800 82 10 10
Télécom Dérangement 10 13

BAR LOU MISTRAU

Si le bar et le restaurant sont fermés selon les dernières décisions gouvernementales, le service traiteur revient **le vendredi soir**, le restaurant vous propose au choix:

- burgers : classic – 10€, bacon – 12€, poulet pané – 10€, savoyard – 12€, Auvergnat sauce roquefort – 12€

mais aussi :

- magret sauce cèpes, roquefort ou poivre – 12€, seiches – 14€, côtelette d'agneau – 12€

sur réservation jusqu'à 18h le jour même par sms au 06.03.78.05.14 et à venir chercher jusqu'à 20h30.
Les jeudis: plats à emporter sur réservation jusqu'au mardi 12h; à venir chercher à partir de 11h

Attention : le numéro fixe du bar-restaurant est en dérangement; contact par téléphone portable indiqué ci-dessus

Médiathèque.
04 66 04 73 73
mediatheque@domazan.fr
Fermée pendant la durée du confinement

La table de Sonia :

Les plats sont proposés à emporter du mercredi au dimanche, le choix est disponible sur la page Facebook de La table de Sonia,

Service traiteur à la boulangerie « Aux délices du Planet » à Aramon depuis le 03 novembre
Réservation par téléphone et rdv intercalés d'une demi-heure pour limiter les contacts., mesures d'hygiène garanties. Sonia : 07.81.91.64.41.

PERMANENCE

Monsieur le Maire assurera une permanence le
Samedi
14 novembre 2020
de 09h30 à 11h30
Sur rendez-vous.

ARRIVÉE DE LA FIBRE

Contrairement aux prévisions, la déclaration ARCEP n'aura lieu que fin novembre, compte tenu des difficultés techniques rencontrées et du contre temps lié aux conditions sanitaires.
Ce report conduit à une commercialisation en février 2021.
Nous vous tiendrons bien sûr informé de l'évolution du dossier.

Pour être au courant,

Plusieurs réseaux, à vous de choisir le votre :

- **Domazan.fr**
- **Twitter.com/MairieDomazan**
- **Facebook.com/MairieDomazan**